



**Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-St-Jean-Est
Municipalité de Labrecque**

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du règlement n° 307-07 de la municipalité de Labrecque concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Labrecque adoptera à l'occasion d'une séance régulière qui sera tenue le 7 juillet 2025 à 19h00 à la salle du conseil de la municipalité de Labrecque, une résolution concernant la dérogation mineure sollicitée par monsieur Jacques-Guy Paquet et madame Nancy Gagné, propriétaires d'un immeuble à Labrecque.

Nature et effet de la dérogation demandée:

Concernant l'article 7.4 du règlement de zonage n° 300-07 de la municipalité de Labrecque au sujet des normes d'implantation des bâtiments accessoires afin de permettre que le garage soit implanté à 0.33 m de la ligne latérale au lieu de 0.60 m.

Désignation de l'immeuble affecté:

Lot 5 851 080, sis au 1210, rue Gilbert.

Toute personne intéressée pourra, lors de cette assemblée se faire entendre par le conseil municipal de Labrecque relativement à cette demande.

DONNÉ À LABRECQUE,
Ce 19 juin 2025.

**Robin Ratthé
Directeur général,
greffier et trésorier**

